

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX
N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à midi et de 2 heures à 3 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin
paraîtra le 10 Mai

Commandes d'Engrais

Nous ne saurions trop recommander à tous nos syndiqués, et tout spécialement à nos agents, de ne pas attendre jusqu'à la seconde moitié du mois de mai pour nous adresser leurs commandes d'engrais pour les choux. Il est encore probable en effet que les retardés qui se sont produits dans certaines expéditions, notamment celles contenant des engrais de potasse, pourront se renouveler. Que nos syndiqués nous passent donc leurs ordres de bonne heure en nous indiquant, s'il est possible, la date à laquelle ils désirent voir leurs commandes exécutées.

ENGRAIS DE POTASSE

La Société commerciale des Potasses d'Alsace vient de relever ses prix sur le deuxième trimestre et les a fixés à 0 fr. 50 l'unité de potasse dans la sylvinite 12/16, 0 fr. 60 dans la sylvinite 20/22, 1 fr. dans le chlorure de potassium 48/70 %, et 1 fr. 60 dans le sulfate de potasse, marchandise en vrac prise au départ des mines. Sur ces prix de base, des rabais de morte saison sont accordés comme chaque année à cette époque, soit :

	Avril	Mai	Juin
Sylvinité 12/16.....	4.50	4.25	3.50
— 20/22.....	7.50	6.25	4.50
Chlorure et sulfate... 48.70	15.25	12.25	

par tonne de 1.000 kilos.

Les sacs sont portés à 4 fr. pour les sylvinites et à 4 fr. 50 pour les chlorure et sulfate.

Les nouveaux prix sont applicables immédiatement.

Contentieux Fiscal

Dans notre bulletin du 21 mars dernier, nous avons signalé l'entente intervenue entre le Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de l'Ouest (A. I. C. A. O.) pour faire profiter les adhérents du Syndicat de son service de consultations gratuites en matière d'impôts.

En dehors des consultations qui sont données tous les jours, sauf le samedi, de 2 à 4 heures, au siège de l'Association, rue Lafayette — bureau des consultations — nous signalons également que le chef de ces services, M. Besse, vient tous les mois à Nantes à dates annoncées à l'avance, et se tient à la disposition des intéressés au siège de l'Association.

M. Besse sera de passage à Nantes, les lundi 20 et mardi 21 avril, et recevra les abonnés au service au siège de l'A. I. C. A. O., 1, rue Lafayette, le lundi à partir de 16 heures, et le mardi à partir de 9 heures le matin, et de 14 heures l'après-midi.

Pour faciliter le service, les abonnés qui désiraient consulter M. Besse, sont priés de vouloir bien se faire inscrire à l'avance pour un rendez-vous au Secrétariat de l'A. I. C. A. O. (téléphone 13-57).

Nos adhérents devront se munir de leur quittance de cotisation ou de toute autre pièce attestant qu'ils sont bien membres du Syndicat des Agriculteurs.

Ministère de l'Agriculture
OFFICE AGRICOLE DEPARTEMENTAL
DE LA LOIRE-INFERIEURE

Concours Culturels 1925

L'Office Agricole Départemental décernera en 1925, des prix importants aux meilleurs cultures des cantons de Château-Briant, Derval, Moisdon-la-Rivière, Nozay, Rougé, Saint-Julien-de-Vouvantes.

Ce concours est ouvert aux propriétaires-exploitants, fermiers et métayers.

5.000 francs de prix pourront être attribués aux exploitations de plus de 20 hectares, 3.000 francs à celles de moins de 20 hectares.

Le premier prix ne devra pas dépasser 1.500 francs dans la première catégorie, 800 francs dans la seconde.

Outre les prix culturels réservés à l'ensemble de chaque exploitation, il pourra être donné des prix de Spécialités : Culture du blé, sélection du bétail, amélioration des semences, bonne tenue des étables, aménagement des fumiers, matériel perfectionné, création de vignobles et vergers, etc...

Une Commission de visite des fermes procédera à l'inspection entre le 15 juin et le 14 juillet.

Les Cultivateurs désireux de concourir devront en aviser par lettre l'Office Agricole, 5, rue Fanny-Pecot, à Nantes, avant le 15 mai, dernier délai.

L'Office leur fera connaître les conditions du concours et leur enverra un questionnaire à remplir et à lui retourner dans la quinzaine.

Le Président de l'Office Agricole,
H. DELAHAYE,
Vu : Le Préfet,
Paul MATHIVET.

Ferme-Ecole de la Ville de Nantes

CENTRE DE REEDUCATION AGRICOLE
POUR BLESSES DE GUERRE

Cet établissement — qui est subventionné par l'Office National des Mutilés — reçoit gratuitement les réformés de guerre de tous ordres (et plus spécialement les blessés du poumon et les gazés) désireux de se créer une situation à la campagne.

Il prépare aux emplois de régisseur, chef de culture, jardinier, garde particulier, basse-cour, aviculteur, apiculteur.

La durée des études est d'une année. Il est accordé aux élèves 20 jours de permission par an en plus des dimanches, jours fériés et congés réguliers. Les élèves mariés ou ayant des charges de famille bénéficient, pendant la durée de leur stage, d'allocations qui leur sont servies par le Comité des Mutilés de leur département de résidence.

Une prime de rééducation et un certificat d'aptitude professionnelle sont délivrés aux élèves méritants qui sont placés à leur sortie.

La Ferme-Ecole de la ville de Nantes est située dans un superbe domaine de 20 hectares. Elle a été ouverte en décembre 1919 et fonctionne, par conséquent, depuis 5 ans.

Au 31 mars 1925, le nombre des élèves admis s'élevait à 420 et le nombre des rééducés à 175. Sur ces 175 élèves rééducés, il en a été placé 100 qui se répartissent comme suit par profession :

Régisseur, chef de culture.....	37
Jardinier.....	34
Garde particulier.....	13
Surveillant.....	9
Basse-courier, aviculteur.....	29
Berger.....	10
Professions diverses.....	28

Les demandes d'admission doivent être adressées au Directeur de l'Ecole, château de la Placetière, Château-Thébaud (Loire-Inférieure).

Dépôt de Remonte d'Angers

Modifications apportées aux jours des séances d'achat en mai en Loire-Inférieure :

Mercredi 6 mai. — 10 h., Saint-Etienne-de-Montluc ; 12 h., Savonay ; 14 h. 30, Montoir-de-Bretagne.

Vendredi 8 mai. — 9 h. 30, Pont-Rousseau ; 14 h., Saint-Père-en-Retz.

Les Vignobles de la Loire

Bien que la Loire, au moins dans son cours inférieur, constitue la limite culturelle pratique de la vigne, il se fait, le long de ses coteaux, des vins qui ne le cèdent en rien aux crus réputés de Bourgogne et de Gironde.

Certaines années, quand l'été et surtout l'automne est ensoleillé, les Anjou, les Saumur, et les muscadets eux-mêmes acqui-

rent une qualité extraordinaire, et qui, (vertu bien agréable pour les amateurs pressés) se développe pleinement au bout d'un an ou deux, c'est-à-dire beaucoup plus rapidement que dans les Bordeaux.

C'est surtout entre Tours et Nantes que le vin est bon, et chaque cru est en général produit par un seul cépage, à l'inverse de ce qui se passe dans le Bordelais.

De Tours à Angers, on fait avec le Chenin-Blanc, les vins délicieusement bouquetés de Vouvray, de Saumur et d'Anjou, que leur finesse et leur goût de fruit fait apprécier de plus en plus. Dans la même région, les vins rouges de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, de Chinon, de Varrains, de Saumur, sont produits grâce au Breton ou Cabernet franc et dans les bonnes années, ils rappellent de très près les grands vins de la Côte-d'Or.

On fait aussi dans cette partie de la vallée de la Loire, des vins rouges de consommation courante, connus généralement sous le nom de vins de Touraine, recherchés pour leur délicat parfum, et produits par le Grosiois de Cinq Mars et par le Gamay.

Plus à l'Ouest, c'est la région du muscadet que donne le Melon de Bourgogne, et dont les excellents crus de Vallet à Saint-Fiacre, se doivent avec une agréable facilité. Enfin, dans les terrains moins favorables, on cultive la Folle Blanche, qui produit un vin ordinaire, mais abondant, le gros-plant.

Ce qui caractérise la culture de la vigne dans la vallée de la Loire, c'est le soin qu'on y apporte : partout les ceps sont, comme des jardins, propres et nets. Les maladies cryptogamiques, plus redoutables ici, en raison de l'humidité du climat, sont, sauf de rares années, vaincues par les traitements incessants que pratiquent les viticulteurs, et il n'y a de critique à faire dans cette région, qu'en ce qui concerne la fumure, en réalité un peu négligée. Pendant longtemps les années ont été irrégulières, et la vigne pouvait se reposer d'une grosse production, parce que les circonstances climatiques lui imposaient, l'année suivante, une petite récolte : depuis un certain temps, au contraire, soit que le climat ait été plus favorable, soit qu'on se défende mieux contre les maladies, les vignobles de la vallée de la Loire ont produit abondamment, bien entendu aux dépens des réserves du sol.

Longtemps, on a considéré la fumure comme nuisible à la qualité du raisin, donc du vin ; c'est qu'alors, on ne connaissait que les fumures organiques qui donnent en effet des vins mous et mal constitués.

Mais les engrais complémentaires du commerce n'ont pas été inventés : on sait les propriétés de chacun d'eux, on peut les doser dans une fumure complète et équilibrée, de manière à obtenir sûrement le résultat qu'on désire.

On sait par exemple que les engrais azotés, comme le Nitrate de Soude, donnent de la vigueur à la vigne, provoquent une exubérance de végétation qui pourrait même être excessive, si les engrais phosphatés et potassiques ne la tempèrent en favorisant la fructification. Il en résulte que, si l'azote accroît le développement végétatif, l'acide phosphorique et la potasse évitent la coulure et donnent la santé à la grappe : avec une fumure rationnelle, on obtient, sauf accident, beaucoup de bon vin.

Les engrais de choix, pour la fumure de la vigne, sont :

Le Nitrate de Soude, qui apporte l'azote sous une forme immédiatement utilisable, et qui permet, dès le débourement, quand on ne craint plus les gelées, de donner rapidement l'impulsion vigoureuse nécessaire à la végétation ; on l'emploie à la dose de 100 à 200 kilos par hectare.

Le superphosphate, qui est un engrais phosphaté très recommandable, sauf dans les terres très argileuses, sans calcaire, où il faut lui préférer les scories de déphosphoration : on en emploie 400 kilos à l'hectare, qu'on répand, soit à l'automne, soit même au débourement.

Le sulfate de potasse, qui est certainement le meilleur engrais potassique, malheureusement trop rare, et qu'on peut remplacer par le chlorure de potassium, dont on met 150 kilos à l'hectare, ou par la sylvinite riche, à la dose de 400 à 600 kilos : les engrais potassiques, surtout les deux derniers, doivent être mis sur le terrain au moins 15 jours avant le débourement.

Grâce à une fumure ainsi équilibrée, et qui tient compte de tous les besoins de la vigne, on peut compter sans fatiguer, ni la

plante, ni le sol, faire des récoltes abondantes d'un vin parfaitement constitué, riche en alcool et en bouquet, et dont la qualité dépasse largement celle des vins de vignes maigres, souvent incomplets, pauvres et de conservation difficile.

P. CORMIER,
Ingénieur Agronome.

La Lutte contre la Cochylys

Le Président du Comice de Vertou, notre secrétaire général, a l'amabilité de nous autoriser à reproduire l'article ci-inclus, extrait du bulletin de l'Association qu'il dirige.

Résumé de la conférence de M. Moreau, directeur de la Station œnologique du Maine-et-Loire, faite aux adhérents du Comice, le 29 mars 1925.

La Cochylys vit toute l'année dans nos vignes. Si l'on veut la faire disparaître, il est indispensable de la poursuivre en même temps, sous toutes ses formes, d'être persévérant et d'en continuer sans trêve la chasse, durant plusieurs années s'il le faut.

On peut alors espérer la voir disparaître presque entièrement, et n'être plus un obstacle à de bonnes récoltes.

Ces traitements d'extinction, s'imposent sur les clos très infestés. Il faut si possible, les entreprendre sur des parcelles isolées, ou bien dans les grands clos après entente avec ses voisins, afin d'éviter la contamination par les papillons.

1^o ATTAQUE DE LA CHRYSALIDE DE LA COCHYLIS

D'octobre à mai, la cochylys sous forme de chrysalide se réfugie sous les écorces des ceps.

Le décoquillage complet, avec ramassage des écorces dans une seille, permettra une destruction de 30 % des insectes. Les débris seront portés au loin et brûlés. La première année, le décoquillage est long. La suivante, s'il faut continuer les soins deux ans, il est beaucoup moins long.

2^o ATTAQUE DES PAILLONS ET DES VERS DE PREMIERE GENERATION

Dès les premiers jours de mai, les chrysalides de cochylys se transforment en papillons. Ceux-ci volent, s'accouplent, pondent et meurent en quelques jours. Ils déposent leurs œufs sur les formes naissantes des raisins. Quinze jours après avoir été pondus, les œufs donnent naissance à d'imperceptibles petits vers, qui s'introduisent aussitôt, en en brouillant l'écorce verte, à l'intérieur des grains des boutons de fleurs. C'est à l'intérieur de ceux-ci, qu'ils vont grossir, et nous ne les voyons qu'au moment de l'éclosion.

Il faut, pour les détruire, les obliger à manger de l'arséniate de plomb, au moment où ils mangent l'écorce du bouton floral. Pour y parvenir, et savoir l'époque de leur naissance, on déterminera tout d'abord la date du plus grand vol des papillons.

Dans ce but, on tendra dans le clos et à l'intérieur des ceps, 5 à 6 pièges à papillons. Ce sont de petits pots, à fleur par exemple, dans lesquels on entretiendra soigneusement à demi-hauteur, un mélange de lie de vin et de vinaigre. Chaque matin, on comptera les pièces prises dans la nuit. Les jours froids et ceux durant lesquels il pleut, la chasse est nulle.

En faisant quotidiennement cette observation, on constatera qu'à un moment donné le nombre des captures, qui n'avait pas cessé d'augmenter, diminue, puis se réduit à rien. Il est convenu d'appeler jour du plein vol, celui où on a pris le plus de papillons, et à dater duquel le nombre des insectes pris va en décroissant. On note ce jour du plein vol, c'est de cette date que partent les deux traitements à l'arsenic.

L'éclosion des œufs commence 15 jours après la ponte. Donc 15 jours après la date du plein vol, on traitera à l'arséniate, mélangé au sulfate de cuivre. Cette opération fera en même temps un excellent traitement contre le Mildew. Enduire les jeunes grappes est indispensable ; pour cela, pulvériser lentement à un tour complet, se servir d'un jet fin et étalant peu, à interruption si possible, et viser les grappes.

Huit jours après ce premier traitement à l'arsenic, on en fera un second pour renouveler le poison, auquel pourraient échapper les vers retardataires.

3^o ATTAQUE DE LA COCHYLIS DE DEUXIEME GENERATION

En juillet, vers le 8 ou le 9, les papillons de deuxième époque apparaissent. C'est d'eux que sortiront les vers dévastateurs des vendanges. Contre cette génération, ce que l'on peut faire de mieux, c'est de chercher à éloigner les papillons des raisins, et de les envoyer pondre ailleurs. Couvrir les grappes au moyen de poudre cuprique plus ou moins nauséabonde, est un procédé recommandable. On poudrera une fois ou deux au début du vol des papillons, ayant qu'ils aient commencé à pondre.

CONCLUSION

Si l'on détruit 30 % des cochylys par le décoquillage, et que l'on ne fait que cela, on ne récoltera pas plus que le voisin qui n'aura rien fait.

Si l'on détruit 50 % des cochylys sous forme de vers par l'arséniate, et que l'on a fait que cela, on n'observera pas aux vendanges une grande amélioration.

Si l'on chasse en juillet, grâce aux poudres 10 % des cochylys sous forme de papillons, et que l'on ne fait que cela, on aurait aussi bien fait de se croiser les bras.

Mais, si par le décoquillage on détruit 30 %, par le traitement à l'arsenic 50 %, qu'on en chasse 10 % par les poudrages, l'ensemble des peines que l'on aura prises aura pour récompense : 30+50+10, soit la disparition de 90 % des insectes. C'est la récolte assurée.

Telle est la conclusion de la remarquable instruction que nous a faite M. Moreau. C'est une lutte complète et sans merci contre l'insecte dans les endroits infestés qu'il faut faire. L'entreprendre par fragments, comme nous l'avions tous plus ou moins essayé, c'est peine et argent perdus.

Le Président :
DE CAMRAN.

La Fumure de la Vigne

(SUITE ET FIN)

Le Prof. Rössler, revenant sur la question de la fumure azotée de la vigne, dit que celle-ci mérite de retenir tout particulièrement l'attention des viticulteurs.

La fumure azotée exerce, en effet, non seulement une action stimulante sur le bois et sur la pousse des feuilles, mais aussi sur le rendement en raisins.

On peut employer comme engrais azotés, les produits à action lente comme le sang, la viande, la corne, la laine, qui, outre qu'ils coûtent parfois meilleur marché, ont une action plus soutenue et conviennent spécialement pour de nouvelles plantations de vignes en sols pauvres en humus. Par contre, ils ne sont pas à conseiller pour les vignes plus anciennes déjà en plein rapport.

Le viticulteur aura donc, dans la grande majorité des cas, à choisir parmi les engrais azotés minéraux habituellement employés en agriculture : nitrates de soude et de chaux, sulfate d'ammoniaque ou chlorure d'ammonium, cyanamide, urée.

Le nitrate de soude agit plus rapidement, mais en terres lourdes, il forme croûte à la surface du sol, par suite de sa teneur en soude. Le sulfate d'ammoniaque et la cyanamide agissent moins rapidement ; le premier de ces deux engrais, s'il est employé à fortes doses, plusieurs années de suite, peut amener l'acidification du sol. La cyanamide coûte meilleur marché, mais son emploi nécessite une certaine prudence et exige quelques précautions. Le chlorure d'ammonium n'est pas recommandable en raison de sa teneur élevée en chlore.

Le nitrate d'ammoniaque convient particulièrement à la culture de la vigne parce qu'il apporte l'azote à la fois sous la forme nitrique et sous la forme ammoniacale.

L'urée constitue également un engrais précieux pour la vigne ; elle réussit surtout dans les sols très actifs, riches en bactéries. En général, les sols des vignobles présentent les conditions requises pour une parfaite efficacité de cet engrais. Elle a l'avantage de ne pas modifier la réaction du sol.

Les engrais azotés solubles, notamment en sols légers, doivent être appliqués au printemps, fin avril, commencement de mai, lorsque la vigne commence à pousser. La cyanamide par contre, doit être appliquée un peu plus tôt, en février ou mars. Il en est de même des engrais organiques. Le nitrate de soude, en raison des risques de

pertes par entraînement, est souvent appliqué en deux fois, suivant le développement de la vigne ; la seconde application pourra avoir lieu jusqu'à fin juin. Il faut toutefois éviter un emploi trop tardif des engrais azotés, car il peut en résulter un retard dans la maturation du bois.

Les formules de fumure qui viennent d'être données sont loin de convenir pour tous les cas, elles ne doivent être considérées que comme des points de repère. Il appartient à chaque praticien d'établir lui-même la formule qui convient le mieux à son vignoble, en tenant compte de l'âge de la vigne, de la taille, de l'écartement des pieds. Il ne devra pas oublier en outre qu'une abondante récolte épuise davantage les réserves du sol, et qu'il importe de réparer ces pertes l'année suivante si l'on veut de nouveau avoir une bonne vendange.

Après une mauvaise récolte, il pourra diminuer les doses de potasse et d'acide phosphorique, puisqu'on aura récolté moins de raisins et qu'en conséquence l'exportation de ces éléments aura été moindre.

On se rappellera aussi que les différentes variétés de vignes exigent des fumures différentes ; c'est ainsi que les sortes à grand rendement doivent être fumées plus copieusement que celles qui doivent fournir des raisins de qualité.

Les jeunes vignes qui produisent encore beaucoup de bois et de racines doivent être plus abondamment pourvues d'engrais que les vieilles vignes, qui, par suite de leur âge, n'utilisent qu'incomplètement les fumures.

Il va de soi que la fumure de la vigne, comme celle des autres plantes, ne peut être efficace que si le vignoble est bien cultivé et bien soigné. L'adage « Une bonne culture vaut la moitié de la fumure » s'applique également à la vigne.

Le viticulteur ne doit enfin rien négliger pour combattre les maladies parasitaires de la vigne ; s'il est exact que la feuille de vigne bien nourrie est plus résistante que celle qui l'est mal, cela ne veut pas dire qu'elle est immunisée. Les vignes bien fumées doivent donc être traitées aussi souvent et avec autant de soins que celles qui sont mal fumées.

En terminant, le Prof. Rössler a rendu compte de quatre essais de fumure de la vigne, poursuivis six années consécutives sous la surveillance de l'Inspecteur de la viticulture Hirschel.

Ces essais avaient été étendus d'après le plan ci-après :

Sans engrais.
Engrais complet.
800 kilos de superphosphate
d'ammoniaque (5 % d'azote, 8 % d'acide phosphorique).

800 kilos de sel de potasse à 40 %
Fumure complète sans potasse.

Dans le premier de ces essais, il s'agissait d'un vignoble en coteau, en sol argilo-schisteux. Au commencement de l'essai il avait neuf ans. Il reçut, à deux reprises, en 1917 et en 1919, 400 à 450 quintaux de fumier de ferme par hectare. Dans la moyenne des six années d'essai, il fut récolté sur les parcelles non fumées 3.577 kilos ; sur celles avec fumure complète 6.473 kilos ; sur celles sans potasse 4.577 kilos de raisins par hectare.

Le deuxième essai fut effectué en sol argilo-schisteux et basaltique en coteau. La vigne avait 7 ans au début de l'essai ; elle reçut, pendant l'expérience, trois fois du fumier, en 1916, 1917, et 1920. Les résultats obtenus furent les suivants : sans engrais, 2.882 kilos ; avec fumure complète, 7.516 kilos ; avec fumure complète sans potasse, 4.363 kilos de raisins par hectare.

Les deux autres essais avaient été organisés également en terrain argilo-schisteux, basaltique. Les vignes avaient l'une 12 ans, l'autre 15 ans. Pendant la durée de l'essai, elles reçurent deux fois du fumier de ferme. On obtint dans l'une 5.775 kilos de raisins par hectare dans la parcelle sans fumure, 10.250 kilos avec la fumure complète, et 7.642 kilos avec la fumure complète sans potasse. Dans l'autre, on récolta 5.438 kilos sur les parcelles non fumées, 10.094 kilos sur celles à fumure complète, et 7.604 kilos sur celles sans potasse.

Comme on le voit par ces résultats, la fumure a donné des excédents de rendements très appréciables, payant largement les engrais employés. L'analyse des vins, effectuée par des experts, accusa une supériorité de la qualité en faveur des parcelles à fumure complète, comparativement à celles sans fumure et sans potasse. Les prix

obtenus pour les vins des parcelles à fumure complète furent aussi plus élevés.

Il est à remarquer que les doses d'engrais potassiques appliquées dans ces essais sont extrêmement élevées. Il est regrettable, dit le Prof. Rössler, qu'on n'ait pas fait des expériences, avec des doses plus réduites de potasse, afin de voir si une plus faible fumure potassique n'aurait pas déjà suffi.

Ces essais, a-t-il ajouté, doivent être une incitation à attaquer à nouveau l'étude du dur problème de la fumure de la vigne. Il est encore, en effet, un grand nombre de questions, abstraction faite de l'amélioration de la qualité des vins par les fumures, qui sont soulevées, mais qui restent à solutionner.

Il serait notamment désirable que l'on parvienne à déterminer plus rapidement et plus facilement que par des essais de fumure, les besoins de la vigne en éléments nutritifs.

Il semble qu'à ce point de vue, on pourrait procéder à l'analyse des feuilles mûres à l'automne, en y dosant sur la plus grande quantité de matière possible l'azote, l'acide phosphorique et la potasse (méthode de Wagner).

Dans la discussion qui a suivi la présentation de cet intéressant rapport, l'inspecteur supérieur de la viticulture, Willig, a insisté sur la préparation du sol des vignobles. Si celle-ci n'est pas effectuée convenablement, a-t-il dit, la fumure restera parfois sans effet. Il a cité l'exemple de vignobles de la Hesse rhénane, où l'on a constaté que ceux-ci se rétablissent rapidement, lorsqu'à côté de la fumure, on avait procédé à une préparation convenable du sol.

M. Willig a insisté ensuite sur le rôle de l'ombrage dans l'efficacité des engrais : lorsque le sol est ombragé pendant la partie la plus chaude de la journée, on peut constater une meilleure fermentation du sol. Il serait également indiqué d'examiner à l'occasion si la direction nord-sud, des rangées de vigne est, à cet égard, la plus convenable.

M. Willig n'est pas d'avis qu'il convienne de moins fumer les vignes à faible rendement, il ne faut pas, dit-il, laisser périr les pieds de bon rapport qui peuvent s'y trouver. Il faut au contraire fumer vigoureusement et arracher impitoyablement tout plant improductif.

M. Scufferfeld s'est déclaré, d'après ses propres expériences, partisan convaincu de la fumure au fumier de ferme. Il croit que la composition fondamentale du vin peut être considérablement modifiée par le fumier. Il a cité l'exemple d'une de ses vignes, où il n'y a eu récolte avec un emploi exclusif d'engrais chimiques, était de qualité inférieure à celui obtenu avec du fumier.

L'inspecteur de la viticulture Ulrich a ensuite insisté tout particulièrement sur le rôle considérable de la chaux. Si, a-t-il dit, nous n'obtenions pas plus de succès dans les essais de fumure de la vigne, cela est le plus souvent dû à ce que nous portons trop peu d'attention à la chaux. On doit donc, dans la plupart des sols de vignobles, procéder, avant tout, à l'application d'une forte fumure calcaire ; ce faisant, on obtiendra, par l'emploi des engrais et du fumier, de gros succès dans la culture des vignes.

M. Ulrich a également insisté sur l'importance des fumures dans le cas des vignes greffées, qui ont des besoins plus considérables d'éléments nutritifs que les vignes ordinaires.

(« Syndicat de Propagande pour l'emploi des engrais »).

Le Syndicat d'Elevage

du Bétail Normand de la Loire-Inférieure

Sa 1^{re} tournée d'inscription

Le Syndicat d'Elevage du bétail normand fondé à la fin de décembre 1924, ainsi que nous l'avons annoncé, par un groupe de 25 éleveurs, compte déjà plus de 100 membres et s'accroît tous les jours.

Il vient d'entrer dans sa vie active par sa première tournée d'inscription d'animaux.

Cette tournée qui s'est faite du lundi 30 mars au samedi 4 avril, a eu lieu un peu plus tard que nous l'aurions désiré. Certains animaux avaient déjà quitté l'étable pour le pâturage. Les difficultés particulières à tous les débuts et le travail spécial à toutes les mises en train nous ont seuls empêchés de commencer 15 jours plus tôt. L'an prochain nous ferons mieux.

La commission d'inscription composée d'éleveurs des deux rives de la Loire, de M. Michelat, vétérinaire départemental, qui avait bien voulu nous apporter son aide éclairée, était présidée par un éleveur normand réputé, M. Loyer Roussel, maire de Champerie, président du conseil d'arrondissement d'Argentan, qui venait de présider à Paris le jury des taureaux normands au Concours Général.

Ce fut un grand honneur et un grand bonheur pour notre jeune syndicat de jouir d'un concours aussi compétent, aussi autorisé, aussi dévoué. Que M. Loyer Roussel veuille bien trouver ici à nouveau l'expression de nos plus vifs remerciements.

L'expertise des animaux a été faite suivant la méthode du pointage, la seule qui contraigne à examiner un animal avec justice sous tous ses aspects. Nous en parlerons longuement dans un prochain article.

Nos syndiqués avaient mis un grand empressement à demander la visite de leurs troupeaux. Nous avons examiné plus de 70 étables et 1.000 animaux. Sur ce nombre, 342 ont été jugés dignes d'être marqués. M. Loyer Roussel n'a pas caché son étonnement devant la quantité et surtout la

qualité du bétail normand qu'il a vu dans notre département.

Partout nous avons constaté un gros effort de la part des éleveurs. Nous avons trouvé beaucoup d'animaux achetés en Normandie depuis 1 ou 2 ans. Malheureusement quelques-uns de ces acquisitions, surtout des taureaux, laissent à désirer. Ces animaux ont été pris dans des régions de Normandie qui, malgré leurs grosses ventes et leurs prix aussi élevés qu'ailleurs, ne possèdent pas le type absolument pur. Il est à souhaiter que des éleveurs qui font les frais d'un déplacement en Normandie, et qui par ce fait prouvent leur désir de rapporter de beaux géniteurs, ne se trompent pas dans leur choix. Si un certain nombre de nos syndiqués en manifestent le désir, des voyages en groupe pourraient peut-être s'organiser pour aller faire des acquisitions dans de bons centres.

En dehors de cet effort d'achat, nous avons trouvé dans de nombreuses étables un gros travail de sélection. Les meilleurs troupeaux n'ont pas toujours été ceux formés de bêtes ramenées de Normandie. Nous en avons vu de magnifiques constitués par des animaux nés et élevés sur place depuis des générations.

Certains sont la descendance de vaches normandes achetées 10 ou 20 ans auparavant. Pour d'autres même, leurs propriétés actuelles ne se souviennent plus quand leurs pères avaient fait l'achat des premiers géniteurs normands.

L'existence de ces excellents troupeaux obtenus par une sélection bien conduite est la meilleure preuve que le bétail normand peut être parfaitement à sa place dans notre région avec une nourriture suffisante, et aussi que notre Syndicat d'Elevage arrive à son heure avec son livre zootechnique pour faciliter et généraliser la sélection.

Comparant la qualité des mâles à celle des femelles, M. Loyer Roussel a été frappé d'un déséquilibre manifeste. Nous avons trouvé un grand nombre de vaches, très bonnes, remarquables même, dont certaines au dire de M. Roussel, pourraient figurer dans des concours en Normandie. Par contre, parmi les taureaux, nous n'en avons rencontré que 2 ou 3 vraiment très bons. Et sur plus de 60 qui nous ont été présentés, à peine 30 ont-ils pu être admis. C'est là une situation anormale sur laquelle nous attirons l'attention des éleveurs. La qualité des mâles doit être toujours en avance sur celle des femelles. Un seul taureau suffit à un grand nombre de vaches : on peut donc l'exiger parfait. L'éleveur doit d'ailleurs se rappeler que dans les phénomènes de l'hérédité le mâle paraît exercer une action plus forte que la mère.

Si l'on examine sur la carte la distribution des étables que nous avons visitées, on constate certains groupements : au sud de la Loire, 3 groupes importants : Saint-Père-en-Retz-Frossay et Chéméré-Rouans, (tous les 2 nombreux et renfermant de très bons éléments) et Sainte-Pazanne-Saint-Même (qui a travaillé beaucoup plus par sélection que par achat), et un quatrième plus faible à Bourgneuf-en-Retz qui commence à se dégager de l'élément maraichin.

Au nord de la Loire 3 groupes très inégaux, l'un nombreux et bon à Montoir-Donges, un autre à Saint-Etienne-de-Montluc, qui, dans les conditions excellentes où il se trouve, doit devenir beaucoup meilleur, un troisième naissant autour de Carquefou.

Et rattachées plus ou moins à ces divers centres quelques étables isolées, dont certaines très belles, à Pornic, Sainte-Marie, le Clion, Chauvé, Pour-Saint-Père, la Haie-Fouassière, le Temple, Bouvron, Saint-Herblain, etc...

Pour finir, quelques avis à nos syndiqués. Ils recevront dans une quinzaine de jours contre remboursement, des cartes de leurs animaux. Le prix de ces certificats d'inscription est de 5 francs pour les femelles et 10 francs pour les mâles. Ces prix, nous le rappelons, sont payés une fois pour toute la vie de l'animal, même s'il change de propriétaire.

Les propriétaires des taureaux recevront en même temps et gratuitement des carnets de saillies. Les feuilles de ces carnets comprennent un talon qui reste attaché au livre, et un certificat de saillie joint à un imprimé de déclaration de naissance. Le propriétaire du taureau remplit le certificat de saillie et le remet avec l'imprimé de déclaration de naissance au propriétaire de la femelle qui rédigera lui-même cette déclaration quand le veau sera né.

Le propriétaire du taureau est libre d'accepter toutes les vaches qu'il veut, mais il ne doit inscrire sur le carnet du Syndicat et ne délivrer un certificat qu'aux seuls éleveurs membres de notre Association, même si leur vache n'est pas inscrite.

Voici la liste des taureaux inscrits au livre zootechnique de la Loire-Inférieure : Aristide, n° A 018, à M. Julien Charrier, le Puit-Charrier, Bourgneuf-en-Retz.

Victorieux, n° A 017, à M. Robard, le Collet, Bourgneuf-en-Retz.

Brutus, n° A 329, à M. Nogues, les Rivières, Carquefou.

Baco, n° A 327, à M. Minier, le Clos, Carquefou.

Batailleur, n° A 137, à M. Joseph Moyon, à Tréveneuc, Donges.

Culbuteur, n° A 154, à M. Ernest Hémeury fils, à Bocennes, Donges.

Calvados, n° A 230, à M. Normand, la Dennerie, Frossay.

Benjamin, n° A 340, à Mme Delboumeau, la Gilière, la Haie-Fouassière.

Brisetout, n° A 100, à M. Victor Lebeau, à Bratz, Montoir.

Apprenti, n° A 115, à M. Joseph Corbé, la Taillée, Montoir.

Absalon, n° A 116, à M. Eugène Halgand, la Bernuais, Montoir.

Buzard, n° A 261, à M. Henri Dossat, à Buzay, Rouans.

Buzard, n° A 262, au même.

Batailleur, n° A 281, à M. Bruneteau, la Raffinière, Rouans.

Barnum, n° A 254, à M. Babin, la Guillaumière, Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

César, n° A 051, à M. Julien Berthand, la Préauté, Sainte-Pazanne.

Charlot, n° A 064, à M. Roncin, la Durasserie, Sainte-Pazanne.

Cascadeur, n° A 072, à M. Morilleau, à Petit-Beusse, Sainte-Pazanne.

Ami, n° A 162, à M. Ernest Joyau, le Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz.

Bébé, n° A 342, au même.

Boréal, n° A 182, à M. Ferré, la Jarriais, Saint-Père-en-Retz.

Cyrille, n° A 209, à M. Guillou, la Malnoë, Saint-Père-en-Retz.

Raymond LEFEUVRE.
Ingénieur agronome,
secrétaire général.

Les prétentions du fisc contre les éleveurs

Le Conseil d'Etat a rendu, dans son audience du 6 février, un arrêt d'une grande importance pour nous et qui intéresse tous les éleveurs, dans une affaire de patente dont avait été frappé en 1919, M. J. Desclères, cultivateur et éleveur à Rouilly-le-Bas (Seine-et-Marne). Cet arrêt montre que les éleveurs ne doivent pas hésiter à se défendre contre les prétentions abusives du fisc lorsqu'ils en sont victimes.

L'exploitation agricole de Rouilly-le-Bas, à laquelle a été adjoint un élevage de porcs d'une certaine importance, comprend 220 hectares de culture dont 50 hectares de prairies naturelles et artificielles ; l'assolement est triennal : 1° racines fumées abondamment ; 2° blé ; 3° avoine ou orge.

Les racines cultivées sont les betteraves fourragères, rutabagas et pommes de terre, la plus grande partie de ces dernières servant à l'alimentation des porcs ainsi que l'avoine et l'orge et une part des fourrages. La moitié des prairies sont pâturées par les vaches et les porcs.

Les porcheries comptent une centaine de truies qui donnent une portée en moyenne tous les sept mois ; les porcs sont vendus à tous âges depuis le sevrage jusqu'à 100 kilos ; aucun porcelet n'est acheté pour être élevé et vendu.

L'alimentation des porcheries est complétée par des produits achetés au dehors, tourteaux d'arachides, de palmiste, maïs, pois, sarrasin, etc., suivant les prix relatifs de ces marchandises.

En 1919, un contrôleur des Contributions de Colommières, prétextant que les porcs n'étaient pas nourris exclusivement des produits de l'exploitation, et considérant la quantité des produits achetés, prétendit imposer M. Desclères d'une patente de « Marchand de Porcs ».

Le Conseil de Préfecture de Seine-et-Marne, saisi de la réclamation, donna raison au fisc, toujours pour le motif que les porcs nés et élevés à Rouilly-le-Bas n'étaient pas nourris exclusivement des produits récoltés sur l'exploitation ; l'affaire fut donc portée devant le Conseil d'Etat.

M. Defert, avocat de M. Desclères, après avoir fait remarquer que celui-ci n'achetait aucun animal pour le nourrir et le revendre ensuite, montra l'erreur commise par le fisc, et le Conseil de Préfecture, en refusant de tenir compte des quantités importantes de nourritures produites par l'exploitation et s'obstinant à considérer comme marchand tout éleveur qui ne nourrit pas son bétail exclusivement des produits récoltés sur son exploitation.

M. Defert insista sur les conséquences économiques qu'entraînerait la prétention du fisc, si elle était admise, puisque les éleveurs, pour échapper à la patente, devraient renoncer à toute culture n'intéressant pas l'alimentation de leurs animaux, et particulièrement à la culture du blé à une époque où le déficit de notre production de cette céréale est une des causes d'élevation du change et du prix élevé du pain ; dans le cas particulier soumis au Conseil d'Etat, il était évident que si nous avions cultivé uniquement des produits destinés à l'alimentation des porcs au lieu de consacrer plus de 60 hectares à la culture du blé, les achats de produits au dehors auraient été considérablement diminués.

Le Commissaire du Gouvernement, dans ses conclusions, déclara qu'à son avis le recours ne lui paraissait pas susceptible d'être accueilli.

Il ne fit aucune difficulté pour reconnaître que, contrairement aux prétentions de l'Administration, la loi du 15 juillet 1880 n'exigeait pas, pour que les éleveurs aient le droit à l'exonération de la patente, qu'ils nourrissent exclusivement le bétail leur appartenant avec des produits récoltés sur leurs terres. Il admit, d'autre part, que l'exonération pouvait être accordée, lorsque les achats au dehors de fourrages ou tourteaux ne constituaient que des achats accidentels et accessoires pour remédier à une insuffisance momentanée des récoltes.

Mais, examinant les résultats de l'expertise il a estimé qu'en l'espèce les achats de grains et tourteaux effectués dans l'année ne présentaient pas le caractère d'achats accessoires et accidentels susceptibles de permettre d'accorder le bénéfice de l'exonération.

S'expliquant enfin sur les arguments d'ordre économique invoqués en terminant, le Commissaire du Gouvernement a déclaré que la Haute Assemblée ne pouvait tenir compte de ces considérations et qu'au surplus il ne lui apparaissait pas que les inconvénients signalés soient beaucoup à redouter et qu'ils puissent avoir une répercussion appréciable sur la vie économique du pays.

Contrairement à ces conclusions du Commissaire du Gouvernement, le Conseil d'Etat, faisant droit entièrement aux arguments de M. Defert, décida qu'il résultait de l'instruction et de l'expertise ordonnée par le Conseil de Préfecture que, pendant l'année envisagée, l'exploitation de Rouilly-le-Bas avait bien fourni la plus grande partie des produits nécessaires à la nourriture des porcs et que si la nécessité de cultiver une partie des terres en blé avait obligé M. Desclères à se procurer au dehors le complément de nourriture pour les animaux d'élevage, les quantités de denrées ainsi achetées n'avaient eu qu'un caractère accessoire par rapport à celles que l'exploitation a produites en fait.

En conséquence, l'arrêt du Conseil de Préfecture de Seine-et-Marne, en date du 6 juillet 1923, a été annulé, décharge a été accordée à M. Desclères des impositions locales perçues au titre de la contribution des patentes, et la totalité des frais d'expertise devant le Conseil de Préfecture ont été mis à la charge de l'Administration.

Les points particuliers intéressants de ce jugement du Conseil d'Etat sont d'abord que, contrairement aux prétentions du fisc, les éleveurs ne sont pas tenus de nourrir leurs animaux exclusivement avec les produits de leurs exploitations et qu'en suite les conditions économiques exigent que les agriculteurs produisent les denrées nécessaires à l'alimentation humaine, particulièrement le blé, ils ont droit d'acheter au dehors les produits nécessaires à la nourriture de leurs animaux qu'ils n'ont pu récolter sur leurs terres par suite de ces cultures.

Je m'excuse de vous avoir donné tous les détails ci-dessus, mais je suis convaincu que l'arrêt du Conseil d'Etat du 6 courant rendra service à d'autres éleveurs qui pourront maintenant s'appuyer sur cet arrêt pour se faire dégrever ou refuser une imposition qui leur serait appliquée à tort.

Marie FANTON.

Directrice des Porcheries de Rouilly-le-Bas.

(A suivre). (Agriculture Pratique).

Le Régime de l'Alcool

ACCORD ENTRE LES VITICULTEURS DU MIDI ET LES CIDRIERS

Accord intervenu entre les viticulteurs du Midi et les cidriers sur le contingentement des deux principales productions d'alcools naturels : Pomme et Raisin et sur le texte de loi qui servira de base à la discussion du statut définitif de l'alcool.

Compte rendu à la Société Départementale de l'Hérault

M. Palazy, président, expose :

A la suite de l'initiative prise par la Société départementale, en sa séance du 13 janvier dernier et des études poursuivies sur la question depuis plusieurs années par tous les groupements professionnels compétents et intéressés à la solution du problème de l'alcool, un Congrès de toutes les organisations viticoles et commerciales fut tenu le jeudi 12 février écoulé, à Narbonne, sous les auspices de la C. G. V.

A cette réunion interdépartementale, furent examinées et arrêtées les mesures à proposer aux pouvoirs publics pour assurer une équitable répartition des alcools destinés à alimenter la consommation de bouche.

Il fut également convenu qu'une délégation du Midi, représentant les produits de la vigne, aurait une entrevue préalable avec des délégués de l'Ouest, représentant les produits de la pomme, ayant respectivement pour mission d'étudier les bases d'une entente entre ces deux importantes productions nationales.

Les décisions du Congrès de Narbonne furent sanctionnées par une importante réunion publique, qui eut lieu à Montpellier, salle des Concerts, le 17 février écoulé.

En conformité de ces résolutions successives, rendez-vous fut pris à Paris le mardi 4 mars, avec les délégués des cidriers, au siège de la Confédération Nationale des Associations agricoles de France.

Deux séances furent consacrées à la discussion de la part d'influence (contingentement) que chaque source d'alcool naturel pourrait légitimement obtenir sur le marché de la consommation de bouche et du texte de la proposition de loi qui allait servir de base à la nouvelle législation du régime de l'alcool.

La première séance du 4 mars fut présidée par M. Barthe, président du groupe viticole ; la deuxième du 5 mars, par M. Mirepoix, président de la C. G. V., assisté par M. Lefas, député du Groupe parlementaire des Cidriers.

ACCORD ENTRE LES VITICULTEURS ET LES CIDRIERS

Procès-verbal de la réunion du 4 mars 1925

Le 4 mars 1925 :

Les intérêts des régions viticoles d'une part, représentés par : MM. le colonel Mirepoix, Carcassonne, Bernard Elie, Gaillard, Oustric, de Vulliod, Palazy, Nougaret, Barthélémy, Dessales.

Les intérêts des régions cidricoles, d'autre part, représentés par : MM. Lemonnier, Capron, Brule-Beaufils, Molinié, Montaut, Collette, Lajoux, Leblanc, Vallet.

Reconnaissons, après étude de la production et du problème de l'alcool que, pour permettre aux diverses régions intéressées de profiter du régime de l'alcool, il est légitime de donner à chacun sa part, soit :

1/3 pour l'alcool de cidre ;

2/3 pour l'alcool de vigne.

Le calcul de cette répartition sera établi sur la consommation générale de l'alcool taxé des cinq campagnes précédentes.

Une Commission, nommée à cet effet, sera réunie pour étudier les moyens d'appliquer aux intérêts représentés de l'alcool viticole et de l'alcool de cidre, leur part respective et les mesures à prendre pour éviter l'avitilissement du marché de ces alcools.

Après quelques modifications, l'Assemblée accepte le projet de loi tendant à réaliser au moyen de titres de mouvement la séparation des alcools d'industrie.

Le texte modifié dudit projet est joint au présent procès-verbal.

(Signé par tous les délégués).

N. B. — Nous ne publierons ce texte qu'après qu'il aura été discuté et voté par les Chambres.

Commentaires

M. Palazy n'hésite pas à déclarer qu'il a trouvé chez toutes les parties, pour la discussion des intérêts en cause, une bonne foi et une bonne volonté évidentes.

Pour le contingentement, la répartition des quantités d'alcools naturels produites, se heurtera en fait à des difficultés d'application sérieuses ; nul ne s'est mépris sur le caractère de ces difficultés.

Mais mieux vaut l'entente si défectueuse soit-elle, que la concurrence qui ruine. On essaiera de discipliner la production.

Une Commission paritaire sera nommée pour étudier les modalités de fonctionnement de cet accord, un mois après que la loi aura été votée.

Les dispositions de loi proposées seront, certainement, plus opérantes. Les viticulteurs doivent en retenir le point essentiel : c'est qu'à l'avenir, les mutages et vinages de toutes boissons à base de vin, vins de liqueur, vermouth, mistelles et autres produits assimilés, qui jusqu'ici étaient fabriqués avec de l'alcool d'industrie ou de pomme, seront désormais exclusivement préparés avec de l'alcool ou eau-de-vie provenant de la distillation des « produits de la vigne » (art. 2).

Les viticulteurs auront à décider eux-mêmes ce qu'ils veulent entendre par cette expression « produits de la vigne ».

A savoir si le mutage et le vinage doivent être effectués avec de l'alcool provenant de la fermentation des vins ou de la distillation des sous-produits (marcs et alcools de piquettes).

C'est là une question d'ordre particulier aux viticulteurs, que ceux-ci auront à régler eux-mêmes.

Autre avantage. Il a été entendu avec les cidriers que les quantités d'alcool contenues naturellement en puissance dans les vins mutés et vinés ne seraient pas comprises dans le contingentement.

La loi dont s'agit, réalisant l'accord de toutes les régions intéressées, du Nord, du Midi, de l'Ouest et de l'Est, peut être votée rapidement.

La parole est au Parlement.

Il est dans la pensée des parties contractantes que le nouveau régime doit conditionner la nouvelle campagne et par conséquent entrer en vigueur dès le mois de septembre prochain.

dispositions législatives qui vont les consacrer réalisent un grand progrès.

Nous pouvons en espérer des résultats très heureux pour la viticulture.

(Le Progrès Agricole et Viticole).

A propos des Engrais phosphatés

LE MOT ASSIMILABLE EST-IL ILLÉGAL ?

La loi du 4 février 1888 sur la répression des fraudes oblige les vendeurs d'engrais à mettre soit sur les contrats de vente, soit sur les doubles de commissions, soit sur les factures, l'état de composition de leurs produits, c'est-à-dire si le principe fertilisant est soluble dans un liquide explicitement dénommé, ou bien insoluble.

Lorsque les Allemands créèrent l'industrie du superphosphate, il était admis par les agronomes et chimistes de l'Europe que l'engrais, pour être absorbé par les plantes devait être rendu soluble dans l'eau. De cette façon, le principe fertilisant incorporé au sol devait fondre dans l'eau contenue dans la terre, par osmose pénétrer dans les racines et les radicelles et, de là, alimenter la plante tout entière. On admettait donc le postulat d'une plante inerte dans laquelle le fertilisant pénétrait de lui-même.

Peu à peu les résultats obtenus en culture se trouvant excellents, la propagande et la publicité ajoutèrent encore aux idées scientifiques alors en cours, et on admit de manière irréfutable que, pour être actif,

c'est-à-dire assimilable par les plantes, un engrais devait être soluble.

Après le Traité de Francfort (1871), le développement de l'industrie sidérurgique en Lorraine, consécutif à la découverte du bassin de minerais phosphoreux appelés « minette » amena les usines de fer à déphosphoriser ces minerais pour produire des fers, fontes et aciers contenant seulement une proportion de phosphore compatible avec la valeur marchande des produits ; les résidus ou scories contenant de l'acide phosphorique s'amoncelèrent rapidement autour des usines et nécessitèrent pour leur seule élimination l'achat ou la location de terrains voisins sans que l'on puisse trouver l'utilisation de ces déchets.

Les agronomes et chimistes allemands recherchèrent le moyen d'employer ces scories, et le professeur Wagner étudia la possibilité d'utiliser en agriculture l'acide phosphorique qu'elles contenaient ; ses études amenèrent à constater que l'acide phosphorique contenu dans les scories n'était pas soluble dans l'eau et les expériences qu'il fit sur les plantes lui permirent de se rendre compte que, néanmoins, les scories de déphosphoration constituaient un excellent engrais.

Si l'on n'admettait plus complètement la thèse jusqu'alors en vigueur de l'indiscutable utilité pour l'acide phosphorique d'être soluble dans l'eau, il fallait tenir compte de la propagande faite autour de la question de la solubilité pour faire admettre l'emploi des scories et ne pas révolutionner les idées couramment admises ; Wagner pensa qu'il était de bonne politique de prouver que l'acide phosphorique des scories était soluble dans quelque chose.

Il trouva un réactif, le citrate d'ammoniaque qui solubilisait l'acide phosphorique contenu dans les scories ; dès lors, on considéra comme un bon engrais l'acide phosphorique soluble dans l'eau et l'acide phosphorique soluble dans le citrate d'ammoniaque. Peu importe dans quel cet acide phosphorique devait être soluble, pourvu qu'il le fût.

Or, si au point de vue théorique, la nécessité pour l'acide phosphorique d'être soluble dans l'eau pour être absorbé par les plantes pouvait être tentante, étant donné qu'il y a de l'eau dans le sol et que l'acide phosphorique pouvait, à la rigueur, s'y solubiliser, il était impossible d'admettre celle de sa solubilité dans le citrate d'ammoniaque, étant donné qu'il n'y a pas de citrate dans le sol et que, par conséquent, l'acide phosphorique ne pouvait rencontrer dans la terre de quoi s'y solubiliser. La question de la solubilité quittait le terrain scientifique pour s'installer uniquement dans le domaine commercial.

Alors les études commencèrent en vue de mettre un peu d'ordre dans ces théories, et l'on découvrit que l'acide phosphorique soluble ne restait pas soluble après son incorporation au sol ; on donna à ce phénomène le nom de « rétrogradation ».

(A suivre).

La Cédule des bénéfices agricoles

La Commission de l'Agriculture du Sénat, réunie sous la présidence de M. Méline, a entendu des délégations de la Société des Agriculteurs de France, de l'Union centrale des Syndicats et du Groupe des ingénieurs agronomes et des ingénieurs praticiens sur les dispositions adoptées par la Chambre au sujet de la cédule des bénéfices agricoles. Ces délégations ont protesté contre la taxe progressive dont les conséquences seraient redoutables pour l'agriculture française. Elles ont donné leur adhésion à un nouvel aménagement de la cédule, basé sur une judicieuse révision des valeurs locatives de la propriété non bâtie.

La Commission a décidé d'appuyer la disjonction de l'article relatif aux bénéfices agricoles proposée par la Commission des Finances et de demander que le nouveau texte lui soit renvoyé pour avis.

Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers.

Crésyl-Naphtol, en bidons de 1 litre 5 »
Crésylol en bouteilles de 1 litre... 5 »
Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur - Soufre

Sulfate de cuivre..... 214 »
Bouillie Azur..... 197 »
Soufre..... 95 »
Toutes conditions usuelles et pour des quantités limitées.

En vente aux bureaux du Syndicat Pouvray de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

L'Elevage intensif des Veaux et Porcs
4 fr. 50 l'Exemplaire

HUILES et GRAISSES POUR INSTRUMENTS AGRICOLES, AUTOMOBILES et CAMIONS

Sur demande nous pouvons faire livrer à nos adhérents les huiles et graisses de toute première qualité, pour machines, instruments agricoles, automobiles, etc...

Nous donnerons par correspondance les prix et conditions.

La Race Porcine Craonnaise

Le concours spécial annuel de la race porcine Craonnaise aura lieu à Craon (Mayenne), les 26 et 27 avril. Grâce aux subventions de l'Etat, du département, de l'Office agricole régional de l'Ouest, de l'Office départemental, du Syndicat d'élevage de la race porcine Craonnaise, du Syndicat agricole de Craon et du Syndicat des Agriculteurs de la Mayenne, ce concours présentera une importance toute particulière.

Les intéressés se procureront le programme en s'adressant à M. Revireux, directeur des Services agricoles, 35, rue de Bel-Air, à Laval.

Une vente aux enchères publiques d'animaux primés et non primés aura lieu dans l'enceinte du concours, le lundi 27 avril, à seize heures, par les soins du Syndicat d'élevage de la race porcine Craonnaise.

Le prix du blé

La baisse du prix du blé a été le fait principal, caractéristique, de la dernière quinzaine du mois de mars. La hausse progressive, qui s'était manifestée sur les marchés américains après la moisson, a atteint d'oscillations en oscillations, ses plus fortes proportions dans le courant du mois de février; les prix enregistrés alors sur le marché de New-York ont été les plus élevés qui aient été connus jusqu'ici. Dans les premiers jours du mois de mars, la cote officielle y était encore de plus de 200 cents par bushel, ce qui correspondait, au cours du change, à 144 fr. par 100 kilogr.; à la fin du mois, elle était tombée autour de 160 cents, soit à moins de 115 fr. par 100 kilogr. Les causes de cette chute sont intervenues différemment; nous n'avons qu'à l'enregistrer.

La répercussion de cette baisse sur les marchés européens, et en particulier sur les marchés français, est fatale; mais elle ne peut pas atteindre les mêmes proportions. En effet, les 3 millions de quintaux introduits depuis le début de l'année ont été payés par les importateurs aux prix élevés de cette période.

La seule conclusion à tirer des mouvements actuels est la confirmation de ce que nous avons dit à plusieurs reprises, à savoir qu'aucun Gouvernement ne pouvait avoir la prétention d'exercer une action efficace sur la marche des prix. Il paraît probable qu'une nouvelle tension ne se produira pas, à moins que des accidents ne provoquent des craintes relativement à l'avenir de la prochaine récolte.

(Agriculture Pratique).

LES RECOLTES

CÉRÉALES

(Du Bulletin des Halles du 15 avril)

Les affaires ont chahuté depuis notre dernier marché et, à l'étranger, les fêtes ont également restreint l'activité commerciale. La fermette a repris le dessus à l'étranger, un des éléments de fermette étant notamment la publication du rapport de Washington faisant entrevoir une diminution de 114 millions de bushels de blé d'hiver par rapport à l'an dernier.

Les cotations des blés à l'importation se sont relevées en conséquence.

Le marché de Paris a suivi naturellement et l'on a payé cet après-midi en clôture le courant 129.25.

Le stock n'est plus que de 48.500 quintaux; la marchandise n'est intéressante ni à conserver ni à arrêter étant donné le maintien d'un dépôt sur les éolénages.

Sur les marchés de province, il se confirme que les cours ont été plutôt nominaux samedi et, à notre réunion les transactions restent bien faibles aujourd'hui.

La tendance est plus ferme en présence des avis de l'étranger et de la tenue du change. Bien que les cours soient difficiles à dégager étant donné la nullité des transactions, il semble que l'on puisse voir une reprise de 1 à 2 fr. sur mercredi. C'est ainsi que les provenances Beauce s'avancent à 127 et 128 fr.; on mentionne même des offres à 128.50. Les blés de l'Aisne ont été payés 123 fr. en 73 et 74 kilos et 125 en 75 kilos. En blés de Bretagne on parle de 120 fr. départ.

La cote des courtiers assermentés s'est établie aujourd'hui de 125 à 127.50 gares d'arrivée Paris.

Seigle Bretagne, 92 à 94 fr.

En avoines, la tendance du marché de Paris continue à se régler sur celle du blé, avec mouvements plus limités cependant. Bien que l'on signale une augmentation des surfaces enssemencées, les époques éloignées ont progressé davantage que l'avril et le mai; il est vrai que les existences en culture sont très réduites et que l'on continue à en faire un large emploi à la ferme.

En marchandises les grises de Beauce, Eure, Brié ont acheteurs à 93 fr. départ. Les grises d'hiver du Centre cotent 90 à 90.50, les noires 91 à 92, blanches-jaunes de la Somme, Oise, Aisne 88.50 à 89, Ligowo 89 et 89.50 et jusqu'à 90 dans le Nord. Les offres d'exotiques continuent à peser sur le marché; on offre les Plats à 83 Dunkerque et le Havre, 87 Paris, les bigarrées d'Amérique à 87.50.

En rendu Paris les grises valent 97 à 98 fr.

En orges, activité toujours des plus restreintes. Les brassours, à peu d'exceptions près, fournissent, en effet, le travail de germination à la fin du mois et ne peuvent plus acheter par conséquent que des quantités très limitées. Quant à la malterie pneumatique, elle a du stock, surtout en malts, et la mévente des bières se fait sentir. Le Nord est, en effet, plutôt revendeur qu'acheteur à la parité des prix encore tenus. Les malts sont d'ailleurs en baisse de 5 à 10 fr. suivant sortes.

En grain cru, il faut voir: Sarthe-Mayenne 97 à 98; Champagne 98 à 100; Beauce, Berry 102 fr.; Gâtinais 105 à 106. Il y aurait donc plutôt un peu de reprise sur mercredi dernier.

En escourgeons, il faut voir les indigènes de 102 à 105 fr. Les Algérie-Tunisie vieille récolte pour mouture valent en disponible 83 fr. La nouvelle récolte est tenue emb. juillet-août 78 fr. dérivé Dunkerque et Rouen. Il y a offres d'orge des Indes à 96 Dunkerque, Amérique environ 1.50 de plus, Maroc 82 fr.

Les malts d'orges cotent de 175 à 180 fr.; ceux d'escourgeons ou d'orges Africain 150 fr.

Le maïs reste ferme à 101 à 102 fr. Plata disponible Dunkerque et 97 avril. En nouvelle récolte, l'embarquement avril cote 96 fr., mai 93. Le cinquantini rouge vaut sur la même place 115 fr. en disponible, l'Indo-Chine « tel quel » 96.50.

Sarrasin plus soutenu, 87 à 88, départ Bretagne, 92 à 95 Limousin.

Sons toujours fermes en disponible; les beaux valent de 60 à 65 fr. suivant départ. Les rebulets cotent dans le Nord jusqu'à 78 fr. La fabrication parisienne peut se voir en disponible de 60 à 62 fr. et de 56 à 60 fr. sur les 4 de mai. Recoupettes de 56 à 60 fr.

Les fèves Oran sont cotées 97 fr. Dunkerque, les Vendée 102 départ; féverolles de Bourgogne 108 fr., des Ardennes 105, Fèves de Chine ou Maroc, 98 Dunkerque.

Nous avons eu quelques journées ensolées, mais entremêlées de pluies et même de pluies d'orage qui ont retrempé encore un peu trop les champs en labour et même ceux enssemencés en céréales.

Les blés ont bon aspect en général cependant et si les premières semaines qui vont suivre, nous procurent une température suffisamment chaude, nous pourrions espérer une récolte satisfaisante.

Les affaires en blés indigènes sont des plus réduites. En blés exotiques les arrivages ont été suffisants pour alimenter les grandes minoteries qui ne s'intéressent guère aux blés de pays, mais prennent cependant ceux qui leur sont offerts par le commerce local en petites quantités.

Il est toujours très difficile de préciser des cours. Ceux-ci varient à chaque Bourse de Paris suivant les avis des Bourses de New-York ou de Chicago et de Buenos-Ayres, qui sont les dirigeants du commerce des blés. De ces centres arrivent souvent des nouvelles bien contradictoires sur l'état des récoltes et l'importance des stocks connus.

Il est donc tout naturel que notre culture soit bien désorientée dans ses appréciations sur la situation commerciale des blés et qu'elle ne sache ce qu'elle doit faire pour la réalisation de ce qui peut lui rester en grenier. Du reste même dans notre département les prix varient sensiblement d'une région à une autre, quoiqu'il n'y ait pas cette année de gros écarts de qualité.

VINS

La température, chaude par certaines après-midi, a plutôt toujours tendance à revenir au froid. Nous avons eu même quelques matinées de gelées blanches qui ne pouvaient être favorables à la sortie des bourgeons.

La situation commerciale est toujours la même. La demande modérée sur les muscadets, est encore moins active sur les gros-plants et les hybrides ou producteurs directs. Le noah est délaissé. La vente de l'alcool se ressent des grosses quantités de vins brûlés depuis 3 ans, et les affaires se ressentent en plus par trop de la situation politique et économique dont nous souffrons depuis quelques mois.

Prix plâtôt nominaux Recolte 1924
Muscadet 1^{er} choix, haut degré 300 à 310
Muscadet 1^{er} ch., degré courant 260 à 275
Muscadet 2^e ch., » » 220 à 250
Gros-plant 1^{er} ch., » » 120 à 130
Gros-plant 2^e ch., » » 100 à 110

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 17 avril.

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment 1924	120 à 125
Seigle	95 à 97
Avoine	88 à 90
Orge mouture	85 à 86
Orge brasserie	103 à 105
Sarrasin	88 à 90
Son	65 à 68
Fèves à ..
Farine	168 à 170

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	90 » à 100 »
Paille	70 » à 75 »
Foin, les 500 k. en ville	130 » à 140 »
Paille	110 » à 120 »

LA FOIRE EXPOSITION

DE BRETAGNE ET DE LOUEST
aura lieu cette année à Rennes
du samedi 25 avril
au dimanche 3 mai inclus

La Foire-Exposition qui, pour la 4^e fois, va s'ouvrir à Rennes le 25 avril prochain, constituera par son importance la plus grande manifestation régionale qui se soit encore vue. Malgré les six lectures mis cette année à la disposition de l'Administration de la Foire (Champ de Mars et place de la Gare) on a dû refuser des exposants.

La Foire de 1925 constituera une véritable encyclopédie de tout ce qui se fait de nos jours, tant au point de vue agricole qu'industriel. Plus de 1.600 maisons seront représentées.

L'affluence des visiteurs et acheteurs sera considérable. Tous les soirs des fêtes, concerts et représentations théâtrales seront organisées. Clôture de la Foire dimanche soir 3 mai.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

OFFRES

64. — A vendre, un appareil à sulfater, à bât, d'une contenance de 50 litres. Parfait état. 750 francs.
72. — A vendre, 1 taureau, 16 mois, race Maine-Anjou, issu de père et mère inscrits (cause double emploi).
73. — A louer pour le 25 avril 1925, à Saint-Colombin (terres, prés, vignes).
74. — A louer à l'année pour la Toussaint 1925 et à prix d'argent, 3 hectares de terre environ, plus 3 hectares de vignes à moitié, commune de la Haie-Fouassière.
75. — A vendre, un omnibus s'attelant à deux. Très soigné et en excellent état.
76. — A vendre, une charrette à bœufs. Etat neuf.
77. — A vendre : 1^{er} 3 à 400 kilos de pommes de terre « Early rose » et « Abondance de Montvilliers » pour semence, 65 fr. les 100 kilos départ la Chapelle-sur-Erdre ; 2^e 14 barrique cidre pur jus, pour bouteille, 80 fr. la barrique nue, sur place. Fûts de Pacheteur.
78. — A vendre, lapins « Angora » pure race, jeunes et adultes. Prix modéré.
79. — A vendre d'occasion, moteur « National » avec gazogène, 7 chevaux.
80. — A vendre camionnette Ford 1919, charge 800 kilos, carrosserie tôle. Très bon état.
81. — A vendre, un pressoir à long fût avec fausse maie en granit, pouvant faire 12 barriques. Parfait état.
82. — A vendre, œufs à couver, Bresse noire sélectionnée, 1 fr. pièce, et couple canards coureurs Indiens blancs, 40 fr.
83. — A vendre une carriole en bon état. S'adresser à M. Giraud, charron à Vallet.
84. — A vendre un appareil à bât pour le sulfatage de la vigne, marque « La Civette ». Parfait état, garanti bon fonctionnement.
85. — A vendre : 1^{er} œufs à couver et poussins des races : Leghorn, Minorque, Bresse noire, Wyandotte, Faverolles, Rhode, Hambourg ; 2^e Lapins à fourrure des races : Bleu de Vienne, Argenté de Champagne, noir et feu, Havane, Chinchilla, Angora, Russe, Normand.
86. — A vendre un camion léger, large et haut de caisse, avec essieu à patente, peut porter 1.000 kilos, état neuf. Convient à jardiner, maraicher ou laitier. S'adresser à M. Galard-Lunear, à Vallet.
87. — A vendre cidre pur jus, pour la bouteille, 100 francs la barrique nue, départ gare Abaretz ou Issé.
88. — A vendre ou à échanger, deux couples paons bleus, contre poules ou lapins de race.
89. — A vendre une grande charrette fourragère et une carriole de jardinier. Les deux en bon état.
90. — A vendre : 1^{er} une voiture anglaise, 4 places, bon état ; 2^e 1 forte carriole pouvant porter 1.200 kilos, bon état.
91. — A vendre une faucheuse 2 chevaux « Hirondelle », très bon état.
92. — A vendre 2 coqs « Orpington », 10 mois, race pure. Parents primés aux expositions.
93. — A vendre un alambic continu, système Bernard Estève, chauffage au pétrole. Distillation d'une barrique en 24 heures. 1.200 francs.

DEMANDES

30. — On demande à acheter petites poules couveuses.
31. — On demande à acheter d'occasion 1 moteur à essence force 2 HP environ.
32. — On demande à acheter 2 juments paons.
33. — On demande pour le 24 juin 1925 un ménage âgé pour garder propriété. On donne logement, bois et 3 hectares de culture et jardin à moitié.
34. — On demande, pour propriété région Ploërmel, ménage ayant bonnes références. Homme à toutes mains. Femme s'occupant d'étable et de basse-cour.
35. — On demande, pour garder maison campagne, un ménage, logé, chauffé, vin, petits gars, jardin à moitié. L'homme pouvant trouver travail chez agriculteurs voisins.
36. — On demande, pour propriété près Nantes, un ménage, l'homme travaillant à la terre, la femme s'occupant de la laiterie et de la basse-cour.

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 6 avril.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

La pluie a marqué la réunion de la Villette, confirmant ainsi la boucherie dans sa politique de prudence. Le débit aux abattoirs est toujours très mauvais et fort heureusement les arrivages ne dépassaient pas ceux d'un marché normal en dépit des besoins pour les étalages de Pâques, sinon l'on aurait assisté à un effondrement.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs 2.589 ; vaches 1.295 ; taureaux, 425, soit un total de 4.309 contre 4.039 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 829 gros bovins contre 587.

Vente très calme. La marchandise secondaire a été d'un placement pénible et seuls quelques rares animaux très mauvais ont réalisé un prix supérieur à celui des derniers marchés, mais ce supplément de cours doit être considéré comme exceptionnel en raison des besoins spéciaux de Pâques. La vente des taureaux a été mauvaise.

VEAUX. — Amenés 2.347 contre 1.545 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 132 contre 273.

La vente a été bonne, mais on ne doit pas perdre de vue que la réunion du lundi des Bœufs est la seule de l'année où le veau est réellement recherché. De plus, les expéditeurs ont fait un effort et ont envoyé de très beaux veaux. Les cours sont donc, comme le marché du jour, exceptionnels ou occasionnels si l'on préfère.

MOUTONS. — Amenés 16.710 contre 13.528 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.715 contre 1.815.

Le marché a été plutôt difficile et très irrégulier. La belle marchandise a naturellement été très recherchée mais dans les sortes secondaires il y a une baisse de 5 fr. par tête.

PORCS. — Amenés 3.682 contre 4.024 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.270 contre 1.140.

Le marché a été très calme. Le total des amenés suffisait largement aux besoins, la tuerie chômant deux jours. Les prix sont plutôt difficilement tenus sur la marchandise médiocre.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres 5.30 à 5.60 le kilo vif ; choix de côté 5.00 à 5.70 ; petite marchandise 5 à 5.30 ; pores gras ou maigres du Midi et du Sud-Centre 4.80 à 5.20.

COCHES. — Vente difficile : la cote s'établit entre 3.50 et 4.

Ces prix s'entendent par kilo vif et pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 12 contre 23, il y a huit jours. Vente calme entre 100 et 180 francs la pièce suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 6 avril.

	Amenés	Invendus
BŒUFS	2.589	280
VACHES	1.295	197
TAUREAUX	425	58

Totaux..... 4.309 535

Vente calme. 2.347 140

VEAUX 16.710 400

MOUTONS 3.682

PORCS Vente très calme.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	8	7.20	6.30	8.60
Vaches	8	7.20	6.20	9
Taureaux	6.90	6.50	6.30	7.20
Veaux	11.40	10	8.50	>
Moutons	12.80	10.80	9.60	13.90
Porcs	7.86	7.42	6.72	8

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	4.80	4.03	3.15	5.33
Vaches	4.80	4.03	3.10	5.76
Taureaux	4.14	3.64	3.15	4.46
Veaux	6.84	5.80	4.68	>
Moutons	6.40	5.40	4.32	7.23
Porcs	5.50	5.20	4.70	5.60

Paris-La Villette, lundi 13 avril.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Temps lourd et orageux. Le débit aux abattoirs, aussitôt après que satisfaction avait été donnée à la demande spéciale pour Pâques, est retombé dans le plus grand calme et la situation incite toujours à la prudence.

GROS BÉTAIL. — Amenés : Bœufs 1.662, vaches 820, taureaux 275, soit un total de 2.757 contre 4.309 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 883 gros bovins contre 829.

La vente a été un peu meilleure, grâce aux arrivages plus modérés. Les animaux grossiers sont encore très discutés, mais les détenteurs ont quand même pu les relever d'un sou par livre. La bonne marchandise a gagné d'un à deux sous. Taureaux de vente très lente aux anciens cours.

VEAUX. — Amenés 1.609 contre 2.347 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 249 contre 132.

Les affaires présentent maintenant les mêmes difficultés qu'avant la grande fermette de la semaine sainte. Cependant, les veaux secondaires se tiennent assez bien tandis que la bonne marchandise se trouve fort discutée. Cette dernière a perdu un à deux sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 9.974 contre 16.710 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.240 contre 1.715.

La vente a été assez active, avec une demande généralement bonne. La boucherie a payé les anciens prix pour la bonne marchandise et a accepté une hausse de 10 francs par tête sur les sortes secondaires et sur les brebis.

PORCS. — Amenés 3.030 contre 3.682 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.450 contre 1.270.

La modicité des arrivages a provoqué une très vive demande qui a eu pour conséquence une hausse de 10 à 20 francs aux 100 kilos vifs notamment sur les qualités ordinaires. Toutefois la vente des cochons reste aussi médiocre qu'avant.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extras 5.70 à 5.80 le kilo vif ; bons pores maigres de pays 5.50 à 5.70 ; petite marchandise 5.30 à 5.40 ; cochons un peu épais de l'Ouest et du Centre 5.40 à 5.60 ; gras du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre 5 à 5.40.

COCHES. — Vente difficile : la cote reste entre 3.50 et 4 fr.

Ces prix s'entendent par kilo vif et pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 8 contre 12 il y a huit jours. Vente calme entre 100 et 180 francs la pièce suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 13 avril.

	Amenés	Invendus
BŒUFS	1.662	20
VACHES	820	10
TAUREAUX	275	5

Totaux..... 2.757 35

Vente meilleure. 1.609 50

MOUTONS 9.974

PORCS Vente meilleure. 3.080

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	8.10	7.30	6.30	8.76
Vaches	8.10	7.20	6.20	9.10
Taureaux	4.08	3.58	3.10	4.46
Veaux	11.30	10	8.50	>
Moutons	13.10	11.20	10	14.20
Porcs	8	7.86	7.14	8.14

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	4.86	4.09	3.15	5.43
Vaches	4.86	4.03	3.10	5.82
Taureaux	6.80	6.40	6.20	7.20
Veaux	6.78	5.80	4.63	>
Moutons	6.55	5.60	4.50	7.38
Porcs	5.60	5.50	5	5.70

Marché Talencac

Nantes, le 17 avril.

	Amenés	Vendus	PRIX Plus haut	Prix bas
Bœufs.....	4	4	3.80	3.30
Vaches.....	12	12	3.70	3.20
Veaux.....	324	320	6.50	5.40
Moutons.....	266	266	6.00	5.00
Porcs.....				

FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

A VENDRE
à l'amiable plusieurs Propriétés bourgeoises, châteaux avec fermes, plusieurs belles fermes. Pour tous renseignements et traiter, s'adr. à M. L. LEBOU, 11, Square Jeanne-d'Arc, Angers.

A Vendre de gré à gré
1° Bourg de Rougé (Loire-Inférieure), MAISON de commerce avec belles dépendances. Situation unique ; 12 PARCELLES DE TERRE, dont plusieurs propres à bâtir ;
2° A la Gland : PETITE MAISON avec deux jardins ;
3° A la Gland : PETITE MAISON avec deux jardins et pré.
M. ROGER, notaire, Floernel (Morbihan).

A VENDRE : 1° Commerce de Volailles, détail, gros débit, avec immeuble ; 2° Bonne Epicerie-Fruiterie, cause santé, bail 10 ans, loyer 1.000 francs, plein centre.
S'adresser à M. HANNE, notaire à Châteaun (Sarre-et-Loire).

A AFFERMER
pour le premier novembre 1926 soit en totalité soit en deux exploitations de contenance égale pour deux familles de 35 hectares 89 a. 25 c. en un seul tenant dans le canton de Saint-Etienne-le-Viel (Maine-et-Loire) entre Nantes et Angers Foires et marchés à bestiaux importants. Références et solvabilité exigées. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. D. FRANÇOIS, expert foncier, 68, boulevard du Roi-René, Angers.

A VENDRE
en Charente-Inférieure Une propriété rurale à 3 kil. 500 gare et gros chef-lieu de canton, bons bâtiments d'habitation et d'exploitation, 50 hectares sol tenant, 1/2 terres et 1/2 bois, excellent état de culture. Propriété importante de bois à couper de suite. Laiterie coopérative à proximité. Jonissance au 29 septembre 1925. Grandes facilités de paiement. Pour tous renseignements et traiter s'adresser à M. SAGOT, banquier à Saint-Savinien (Charente-Inférieure).

A Vendre un Tracteur
« NASH-QUAD », en parfait état de marche, avec une remorque à quatre roues. Prix : 9.000 francs. S'adresser à M. FAVRIE, marchand de bois à Saint-Martin-de-Gonée (Mayenne).

A VENDRE Dindes en ponte et consommation, lapins blancs et argentés, coqs Rhode-Island, œufs à couver, race pure. MILES ROSET DU LAURENS, Moulins (Puy-de-Dôme).

A VENDRE une grande voiture avec essieux à patente, comme neuf, peut porter 1.000 kilos. S'adresser à M. LIMIER, Pouvancé (Maine-et-Loire).

A vendre COUVEUSE ARTIFICIELLE 75 œufs et éleveuse sèche. Servi 3 fois. Cause départ. Moitié de la valeur. DUBOIS, Pen-ar-Straat, Saint-Marc (Finistère).

MATERIEL MEUNERIE, bon état, à vendre. Plansichter (Laron), 4 passages bluterie route de 4 m, nettoyeur (Ducroquet), S'adr. JUVIN, Saint-Sulpice-des-Landes (Loire-Inférieure).

CAMION Packard, 5 tonnes, à vendre, état de neuf. BOTERF, Croix-Amisette, Trignac (Loire-Inférieure).

A LOUER, pour 1^{er} novembre 1925, très bonne ferme, mi-fruits. Comte Ant. de PRUNELLE, Trécesson, Campenac (Morbihan).

A vendre, Dordogne, EXCELLENTE PROPRIÉTÉ 60 hectares, Maison Bourgeoise, 5 pièces. Belle vue. 100.000 francs. G. MARTY, Immeubles, Ribérac.

A vendre à Pornic HOTEL DE FRANCE Immeuble et Fonds de Commerce, 24 chambres. Garage voitures. Prix : 250.000 francs. S'adresser : M. RATHIER, architecte, et M. LEROUX, notaire à Pornic.

50 PROPRIÉTÉS A VENDRE HERIAUD, expert à Tonnay-Charente (Charente-Inférieure) Demandez la liste

A VENDRE
1° Propriété d'élevage, à 15 kilomètres de Royan (Charente-Inférieure), 120 hectares d'un seul tenant ; il sera fait des lots au gré des acquéreurs. Bons bâtiments. 2.000 fr. l'hectare. On peut faire 4 lots.
2° Propriété de culture, à 12 kilomètres de Pérignac (Dordogne), 25 hectares sol tenant. Garnitures. Cheptel mort compris. 40.000 fr.
3° Propriété 40 hectares, arrosissement de Saintes, terres, prés, vignes, bois, 3 kilomètres gare, belle affaire.
Facilités de paiement
S'adresser M. SAGOT, banquier, Saint-Savinien (Charente-Inférieure).

A VENDRE A L'AMIABLE
en totalité, par lots ou en détail 1° Commune de Challain-la-Poëssière
A) LA FERME DE LA LOUETTERIE, d'une contenance de environ..... 30 hect.
B) LA FERME DE LA BARBINIERE, d'une contenance de environ..... 35 hect.
C) LA FERME DE LA BOUVRAIS, d'une contenance de environ..... 30 hect.
2° Commune de Verit
LA FERME DE LA VELLAIS, d'une contenance de environ..... 24 hect.
3° Commune de Loiré et par extension commune de Bourg d'Iré LA FERME DE LA GASNERIE ou GAUTRAIE, d'une contenance de environ..... 22 hect.
Total..... 141 hect.
Toutes ces fermes, proches l'une de l'autre, sont louées à prix d'argent. Baux expirant prochainement.
Pour visiter, voir M. FAVRE, expert et greffier de paix à Candé, et pour traiter, s'adresser à M. CORBIN, 7, rue de Letendrière, Angers. Téléphone 11.92.

A VENDRE
La Belle Terre de l'île Kerguelen sise commune d'Anecenis, d'une contenance de 25 hectares environ. Terres de grand rendement propres à toute culture.
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. CORBIN, 7, rue de Letendrière, Angers. Téléphone 11.92.

A vendre UN CHIEN épagneul breton, 5 ans, arête, bien dressé, bon rapport, excellent sur-tout bécasse et mérité. Prix : 300 francs. S'adr. à M. SERRU, garde au Château de la Blancherie, route de Cossé, Laval.

A LOUER
A MOITIE FRUITS pour le 1^{er} novembre 1926
FERME de 26 hectares environ
Ecrire : HUAULT-DUPUY, Louroux-Béconnais (M.-et-L.).

FARINE DE TREFLE & LUZERNE
Aliment incomparable
utilisée en bouillie pour les veaux et les porcs et en pâtée pour la volaille. — Recommandée par les vétérinaires. — Nombreuses attestations. — 50 fr. les cent kilogs.
Ferme modèle de saint-Germaine (Sarthe)

ON DEMANDE MENAGES, l'homme pour tout de suite, la femme pour le nettoyage des bouteilles, dans usines de produits alimentaires. Logement et jardin assurés. S'adresser DUS, Publ. Yves Bourgeois, Nantes.

ON DEMANDE bon jardinier, 4 branches, avec références. Ecrire M. D'HYBOVILLE, château d'Hyboville, par Evreux (Seine-Inférieure).

DEMANDE bonne à tout faire pour campagne toute l'année. Sérieuses références exigées. On pourrait prendre une personne avec un enfant au-dessus de 5 ans.
LANGLAIS, La Bernerie (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE jardinier chef sérieux et capable à polaire, fleurs. Ecrire avec références à M. THOMAS, régisseur, Lamothe, par Trois-Moutiers (Vienne).

ON DEMANDE femme pour faire la vaisselle et aider à la cuisine. Sérieuses références. Bons gages.
HOTEL DURAND, Gacé (Orne).

ON DEMANDE UN MENAGE homme à toutes mains et auto, femme cuisinière.
S'adresser D' GAIGNARD Châteauneuf-sur-Loire (Maine-et-Loire)

ON DEMANDE pour ferme près Paris, une Bonne pour l'intérieur et cour et un charretier cillabataire, connaissant conduite de machines agricoles.
M. H. COUTANT, Ferme modèle à Solsy-sous-Orléans (Seine-et-Oise)

ON DEMANDE valet de chambre, formé ou non, excellentes références.
Entre Vicomtesse DU FOU, château de Bonny, Hillion (Côtes-du-Nord).

ON DEMANDE un ménage, l'homme sachant bien traire, la femme pour soins du ménage. Pl. assez forte, mais bon salaire. Réf. exigées.
Bonal, 11, r. St-Prix, St-Leu-la-Forêt (S.-et-O.).

BONNE est demandée pour ménage et enfant. S'adresser Mme SEILLER, 31, rue St-Léonard, Nantes, troisième étage.

CARROSSERIE GRANGE, Fontenay-le-Comte, dem. des garnisseurs, des tôliers et des ferruriers.

600 FRANCS par mois et fort. rem. à tous hommes et dames p. représ. — M. P. Lary, huiles, savons, cafés, 143, r. de Rome, Marseille.

Commerçant en Grains
sérieux, bien situé, demande commanditaire ou dépôt. Ecrire LANNES L., 37, rue des Rosiers, Fleurance (Gers).

C'EST INCROYABLE !
A litre de réclamation, l'encre s'écrit sans à main pour dames ; à usage postérieur ; 1 idéal porte-monnaie ; 1 porte-carte ; 1 style système riche ; 1 broche porte-bouton ; 1 flacon extrait odeur et une agréable surprise. GARDON : 2 nappes, 12 serviettes, le tout contre remboursement de 12.50.
Ecrire : MARQUINIERE SIMILI E. A., 25, rue des Dominicaines, MARSEILLE

FOUDRES, FUTAILLES neuves et usagées — toutes conteneurs
H. ROUTOU, à Lunel (Hérault)

ÉLEVEZ économiquement
Veaux & porcelets
avec la
LACTINA SUISSE
Refusez les imitations, exigez cette marque :
Fabriquée depuis 1891 par les Etablissements FRANÇOIS BRUNNER — Villorbanne-LYON

Pour détruire les TAUPES rats, souris, campagnols, loirs, pies, corbeaux, renards radicalement et à peu de frais rien ne réussit aussi admirablement que le
TAUPINOL GIBET
Ne coûte que 6 francs le flacon pour tuer 1.500 taupes
REMBOURSES EN CAS D'INSCUCES
Flacon contenant 3 fr. Envoi franco contre mandat
A. Q. CHAUVIN, Pharm. HOSEIN L.-E. HUBERT (Sarre-et-Loire) ET TOUTES PHARMACIES (S.-et-O.)

ATTENTION !!
Achetez tous un trieur TOBOGAN IDEAL pour sélection grains de semences. Prix : 325 fr. départ. Ecrire L. LANNES, Grains, à Fleurance (Gers).

SURDITE
même ancienne, bourdonnements et tous maux d'oreilles guéris par le Beumo ALTA (7 ans) ; le flacon 18 fr. franco. Preuves et notice gratis et franco.
Pharmacie ALTA, 22, rue Trousseau, Paris.

ŒUFS A COUVER, POISSONS REPRODUCTEURS de Wyandottes blanches, élevage exclusif Souche Cam, Brixoux et John S. Martin Ministre de l'Agriculture de l'Etat (Ontario (Canada) ; la moyenne de ponte de l'élevage a été de 19 œufs pour novembre et de 17,5 œufs pour décembre ; pedigree avec records jusqu'à 300 œufs, fécondation garantie et œufs chaires remplacés ; catalogue franco sur demande. ELEVAGE de la Belle Poule, Névez (Finistère).

RONGES A 4 PICOTS RAPPROCHES nouvelles en gros et détail. Grand choix de ronges, de grillage et de piquets, cornières pour clôtures. GUITTENY Frères, Saint-Hilaire-de-Chalçons (Gers).

BASSE-COUR montés près Orléans, 15 hectares, terres et prés. Métaillage offert à ménage cultivateurs, stable, n'ayant pas d'avances à faire.
Adressez de suite références et copie certificats, à M. René Jarry, 7, rue de Florence, Paris.

PERSONNE pour s'occuper enfants et différents travaux agricoles références. DURAND, Hôtel, Gacé (Orne).

MENAGE AGRICOLE, homme laboureur, femme basse-courière ; hommes références exigées. Mlle DE SEZE, aux Tourelles, Cour Chevrin (Loire-et-Cher).

BON CHIEN de BERGER conviendrait pour moutons. BRIANT-GODARD, Epuisay (Loire-et-Cher).

OCCASION, moto 2 HP. cadre berceau. Très bon état. Bas prix.
S'adresser FAUCHEUX, rue Yves-Jolot, Pouvancé (Maine-et-Loire).

MATERIEL BATTAGE complet à vendre. Grand et moyen travail. Bonne scie circulaire (7 lames) avec machine demi-tour. Etats de marche. Ecrire : BOVIN, à Lecoux (Puy-de-Dôme).

BEAU CHIEN 2 ans, fort parfait garde bestiaux. M. CHARBONNIER, Poitevin (Maine-et-Loire).

Jeune femme 25 ans, demande place CHAUFFEUR, dans maison bourgeoise. S'adresser Publicité Yves Bourgeois, Nantes.

LA VACHE BRETONNE, pie noire, est la vache idéale. Elle réalise en effet : économie de nourriture, supériorité de lait et de beurre, vêlage très facile.
M. Alfred TURPIN, à Luminès, en Rouann, qui s'est spécialisé dans l'élevage de la race bretonne, invite les personnes que cela pourrait intéresser à aller visiter ses étables.
M. TURPIN dispose en outre de plusieurs jeunes vaches en lait ou prêtes à vêler. Prix modérés.

A LOUER en GIRONDE
à 6 kilomètres d'un centre laitier, DEUX FERMES d'environ vingt hectares chacune. Chacune en un seul tenant avec clôtures. Lignes le 24 juin 1925. S'adresser à M. de SIGALAS, Le Mirail, par Auros (Gironde).

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succr
1, Rue Sainte-Catherine NANTES
Constructeur



VOULEZ-VOUS GAGNER DE L'ARGENT AVEC VOS POULES ?
Achetez
LE POULAILLER FAMILIAL et LUCRATIF
de Paul WAROQUIEZ
Professeur d'Aviculture - Aviculteur - Elevéur Chevalier de la Légion d'Honneur
1 Vol. de 192 Pages Illustré
Pour cela, envoyez Cinq Francs à :
LES PRESSES DU MONT-PARNASSE
17, Rue Littré - PARIS (VI)
et vous le recevrez franco par Poste



AGENCE OFFICIELLE **Fordson** **SPECIALISTE DU TRACTEUR** LE TRACTEUR UNIVERSEL
Le Tracteur le plus économique, le meilleur marché
Il travaille toute l'année.
Il laboure 3 hectares en 10 heures
Il dépense 4 l. 1/2 de pétrole à l'heure
Il remorque, fait les battages et actionne tous Instruments Agricoles.
VENTE A CREDIT :: ESSAIS SUR DEMANDE
H. MATILE GRANDS GARAGES de BRETAGNE
Agent-General 20, Rue Racine - NANTES Tél. 9.16 et 22.21
Agent. M.M. Charroix-Podevin à Châteaubriant - Macé à Rougé



CRÉSYL-JEYES est le seul CRÉSYL véritable
Prévention contre les EPIDEMIES, les EPIZOOTIES, etc.
Fièvre aphteuse, Morve, Rouge, Cowpox, Clavelle, Cachexie
Ne pas confondre avec les imitations
Prix-courant, Notices et Références sur demande
CRÉSYL-JEYES, 85, rue des Francs-Bourgeois, PARIS (IV^e)

SADUR Tôles Métalliques Emailées
La meilleure couverture
Indivisible, étanche, Calage 50% d'Economie
Catalogue franco sur demande
A. Rey fabricant 10 Quai de l'Escaut Calais (Pas) Téléph. 1019

Enfants qui urinent au lit
Mères de famille qui, jusqu'à ce jour, avez tout essayé et que rien n'a réussi, écrivez à M. MENARD, Pharmacien-Spécialiste, au Languon (Vendée). Il vous indiquera, moyennant un timbre de 0 fr. 25, le moyen qui, depuis 20 ans, a guéri un nombre considérable d'enfants de tout âge.
(R. C. Fontenay 253).

LA VIGNE
vous intéresser demander la brochure
Les Hybrides producteurs directs de 150 pages, adressé franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures greffables ports-greffes racines. Collection variétés de table.
ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement
Prix courants franco sur demande. Des demandes des représentants
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

DIABÉTIQUES
DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES qui avez tout essayé
Prenez les PAINS et PATES SANA
vous retrouverez vite FORCE et SANTÉ
Etablissements SANA GAILLAC (Tarn)

Les Etablissements POIRIER GEORGE
à CINQ MARS (Loire-et-Loire)
offrent
à seule fin de faire connaître leurs produits
GRAINES DE BETTERAVE sélectionnées garanties d'espèce et de parfaite germination :
Rose géante Mammouth..... 5.50 le kil.
Jaune géante de Vauriac..... 4.75 —
Jaune Ovale des Barres..... 4.75 —
Géante 1/2-sucrière rouge VII..... 5.50 —
Géante 1/2-sucrière C. vert..... 2.75 —
Géante 1/2-sucrière C. rose..... 2.75 —
Haricots Flageolet rouge, grande culture, 28 fr. 95 le postal de 10 kilos.
Haricots Abondance blanc, grande culture, 28 fr. 95 le postal de 10 kilos.
Catalogue de Graines et Plantes envoyé gratis sur demande
ASPERGES ARGENTEUR, 2 ans, premier choix, 3 fr. le 100

LA STÉRILITÉ DES VACHES EST YANIQUE
M. GENOPHILE BERNARD : et scientifique :
Nombreuses Attestations élogieuses
Adressez Commandes à CHARITAT, O. 85, Vétérinaire - Montierchaud (Loire-et-Cher) - Envoi franco de la Notice contre 0 fr. 25

PLUS DE FEU 90 Ans de Succès
Génération sûre des
CHEVAUX BOITEUX
L'INIMITABLE BOYER-MICHEL
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES
Procédé le plus simple, le plus sûr, le plus économique qui tuerait 1.500 taupes.
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLETE, SUCCÈS ASSURÉ
Emploi très facile et sans danger en tout temps et en tout lieu.
La façon 5 fr. (Franco contre mandat).
MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien — TELEPHONE 9.08
DÉPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX. —

POMMES DE TERRE de Semence
AGRICULTEURS, gardez-vous de planter des Tubercules dégénérés.
Pour avoir une bonne récolte, achetez sans retard vos plants en Bretagne au climat et au sol propices. Prix modérés. Qualité de 1^{er} choix. Variétés à grands rendements : Beauvais, Andréa, Ronde jaune, Char-donne, Early, Industrie, Fin de Siècle, Magnum Imperator, Fluck géant, Saucisse Professeur Macrcker, Merveille d'Amérique, Wolfthmann, Géante blanche, Géante bleue, etc.
Expéditions par wagons et à partir de 50 KILOS pour chaque variété
UNION AGRICOLE BRETONNE
31, rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)
Les Tubercules bretons sont rigoureusement exempts du doryphora et de la gale noire



Anciens Etablissements **BROUHOT et C^o** à VIERZON (Cher)
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de francs
Pour la PROPRIÉTÉ du GRAIN la batteuse BROUHOT
reste INIMITABLE
COMME
la Batteuse A GRAINES
DEMANDEZ
le Catalogue franco en citant ce journal



AUTOMOTO
3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents
NANTES 41, Chaussée de la Madeleine 50, rue Fosse et 2, rue J.-J.-Rousseau Tél. 6.05 + VENTE A CREDIT SUR DEMANDE
Les Agences de Nantes et les principaux agents de la Région consentiront pour paiement comptant une remise spéciale de 5 0/0 à tout porteur de la présente annonce.

